



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 3779

Texte de la question

Mme Claudine Schmid attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la procédure de remboursement de la TVA lors de l'exportation de marchandises. Lors d'achats effectués en France par des non-résidents certains commerçants externalisent la procédure de remboursement de la TVA à des prestataires de service rémunérés par une commission. Cette commission, dont le montant est de l'ordre de 20 % à 25 % de la TVA, est déduite de son remboursement. Il revient donc au consommateur de supporter le coût de la prestation de service. Cette situation semble abusive. C'est la raison pour laquelle elle lui demande de bien vouloir prendre les mesures adéquates afin que le coût de cette prestation de services décidée et négociée par le commerçant ne soit pas reporté sur le client.

Texte de la réponse

Le remboursement de la TVA à l'exportation pour les achats réalisés par des voyageurs résidant en dehors de l'Union européenne est subordonné au respect par le commerçant d'obligations déclaratives prévues par l'arrêté du 3 juillet 2009 fixant la forme, les conditions d'établissement et d'apurement du titre justificatif des exportations effectuées par les voyageurs résidant dans un pays tiers à la communauté européenne ou dans un territoire d'Outre-Mer de la République. En revanche, les conditions d'organisation de la vente hors taxe, les conditions d'application du remboursement de la TVA ainsi que l'application d'éventuelles commissions relèvent des relations de droit privé entre l'acquéreur et le commerçant. En principe, ces conditions figurent sur le bordereau de vente lui-même afin d'assurer la bonne information du consommateur. Une mesure réglementaire qui viendrait encadrer ou limiter la rémunération des commerçants pour l'exécution de ces formalités pourrait s'avérer contraire aux principes juridiques qui régissent les relations entre les professionnels et les consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3779

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4880

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6153